

## **BILAN FINANCIER 2021 et BUDGET PREVISIONNEL 2022**

Présentés par Babette Cassac Trésorière

### Bilan financier 2021

Babette développe les différentes lignes des Dépenses et des Recettes,

- précise que la Banque postale a facturé 115€ la clôture du compte pour le transfert au Crédit Mutuel du reliquat de 277,50€.

- fait remarquer le montant des dons 202€

Le résultat positif de 772,34€ s'explique par l'absence de nouveaux projets et le peu de rencontres conviviales et festives en raison de la pandémie.

Le montant disponible en trésorerie, 7.108,94€ permet un avenir serein au niveau financier.

### Budget prévisionnel 2022 arrêté à 2.650,00€.

Le nombre d'adhérents en progression constante est envisagé à 130 pour le budget prévisionnel 2022. (30 en sept 2018, 120 en 2019, 124 en 2020, 126 en 2021).

Concernant la ligne Informatique, Hébergement du Site et Actualisation, Danièle Eveno précise que le Site de la Conciergerie est actualisé deux fois par an (après l'AG de janvier et après le Forum de septembre). L'Assemblée est sollicitée pour que des photographies viennent illustrer les situations vécues.

Au Vote :                      Bilan financier 2021 et Budget prévisionnel 2022 - Cf. Annexe - 1 page Adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **MODIFICATION des STATUTS**

Annick Frappier, Secrétaire, explique pourquoi ce point est à nouveau à l'ordre du jour. En effet, la modification des statuts votée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'AGE du 07/09/2021 a été refusée par la Sous-Préfecture en raison d'un libellé de l'article 2 légèrement différent de l'original (insertion de quelques mots explicatifs). La Sous-Préfecture a considéré que le but de l'Association était modifié, ce qui n'est nullement le cas.

Il est donc proposé à l'Assemblée de procéder à la modification des statuts 2018 en utilisant les éléments présentés le 7 septembre à savoir, changement de dénomination, quelques corrections et modifications mineures mais de conserver l'Article 2 des anciens statuts :

Article 2 : But de l'association

Le but de l'association est de créer du lien et de la convivialité entre les habitants du Croisic, de favoriser l'entraide et le soutien mutuel.

Au vote :                      La modification des statuts - Cf. Annexes - 2 pages - Statuts2022 et Statuts2018 Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **RENOUVELLEMENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Macha Heiden insiste sur la **bonne ambiance** et la **confiance** qui ont marqué les travaux de l'Ancien CA et l'activité de tous les Bénévoles dont ceux qui assurent l'accueil.

Jacques Moison, Vice-Président après avoir exprimé sa satisfaction d'avoir participé pendant 3 ans à cette belle aventure, exprime sa volonté de ne pas se représenter pour permettre l'entrée de nouvelles personnes et assurer un nouvel élan à l'Association.

Des membres sortants se représentent et sont réélus :

Macha Heiden, Babette Cassac, Annick Frappier, Odile Aulnette

Des nouveaux membres se présentent et sont élus :

Denis L'Huillier, Françoise Constant, Jean Deshayes, Françoise Guays, Danièle Eveno